



Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





En ma qualité de Président, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2020.

Elu à ce poste en avril 2018 et réélu en septembre 2020, je suis accompagné dans ma mission de M. Edouard Jacque, conseiller régional Grand Est et 1er vice-président ainsi que de Mme Danièle Combe, conseillère départementale de la Meuse et 2ème vice-présidente. Je remercie d'ailleurs ici les membres du Comité Syndical qui nous font confiance.

Comme pour beaucoup, l'année 2020 de l'EPAMA aura été marquée par la crise sanitaire. Notre établissement a néanmoins limité l'impact sur les projets en équipant l'ensemble des agents des moyens pour travailler à distance.

Au plan institutionnel, 2020 aura vu l'arrivée d'un nouvel adhérent, la Communauté de Communes du Pays de Colombey-sud Toullois, en Meurthe et Moselle et qui a la chance de voir couler l'Arroffe, un affluent de la Meuse sur son territoire. Nous les remercions de la confiance qu'ils témoignent à l'ETPB Meuse et leur souhaitons bien entendu la bienvenue.

Un deuxième point mérite sur ce thème d'être souligné : nos statuts prévoyaient qu'en 2020, un débat ait lieu, quant à la place des Départements au sein de notre établissement. Ce débat s'est tenu et les conseils départementaux de Haute Marne, des Vosges, de la Meuse et des Ardennes ont tous souhaité maintenir leur présence et leur représentation au sein de l'EPAMA. Nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement.

Compte tenu de son ancienneté et de son importance, je ne peux ne pas citer ici l'obtention des autorisations administratives du projet HEBMA, en octobre 2020. C'est une étape importante de franchie pour ce projet qui ambitionne à la fois de protéger contre les inondations les habitants de la Meuse Amont mais aussi d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau de ce secteur.

Un autre projet du même type a été lancé en 2020 et a vu se réaliser sa 1ère année d'étude : l'opération « protection contre les inondations et restauration écologique des cours d'eau du pays sedanais ». Encore un projet que les populations attendent et sur lequel nous serons fortement mobilisés.

Merci d'avance pour votre confiance et votre volonté de travailler ensemble au respect de la Meuse, de ses affluents, et au bien-être de ses riverains.

Boris Ravignon,
Maire de Charleville Mézières,
Président d'Ardenne Métropole
et Président de l'EPAMA EPTB Meuse

Statutairement, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin sont des syndicats mixtes ouverts.

A l'échelle du bassin versant, ils ont d'abord pour mission de faciliter :

- la prévention des inondations,
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Ils ont en particulier la mission d'assurer la cohérence des actions des collectivités dans leur lutte contre les inondations.

Les EPTB contribuent également à l'élaboration des SAGE. Ils assurent de plus la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des EPAGE. Par ailleurs, ils peuvent assurer, par transfert ou délégation, tout ou partie de la compétence GEMAPI. Enfin, ils peuvent définir un projet d'aménagement et d'intérêt commun.

Edito

<i>Le mot du Président.....</i>	<i>2</i>
<i>Qu'est-ce qu'un EPTB ?.....</i>	<i>2</i>

<i>2020 au fil des finances.....</i>	<i>4</i>
<i>...et au fil de l'eau.....</i>	<i>5</i>

<i>La gouvernance de l'EPAMA.....</i>	<i>6</i>
<i>Les agents de l'EPAMA.....</i>	<i>6</i>
<i>Les sites web de l'EPAMA.....</i>	<i>7</i>

<i>La compétence GEMAPI.....</i>	<i>8</i>
<i>Missions socles / missions en délégation.....</i>	<i>8</i>
<i>Carte des membres.....</i>	<i>9</i>

BILAN 2020 - Missions socles

<i>Animation du bassin versant - PAPI 2 Meuse.....</i>	<i>11</i>
<i>Relations internationales.....</i>	<i>12</i>
<i>La stratégie biodiversité des écosystèmes aquatiques.....</i>	<i>14</i>
<i>La ZRDC de Mouzon.....</i>	<i>16</i>
<i>Modélisation hydraulique.....</i>	<i>17</i>
<i>Etude sédimentaire.....</i>	<i>18</i>

BILAN 2020 - Délégation de compétences GEMAPI

<i>Aménagement des seuils de la Meuse Médiane.....</i>	<i>21</i>
<i>Le Projet HEBMA.....</i>	<i>22</i>
<i>Protection du Pays Sedanais.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet AGECE.....</i>	<i>25</i>
<i>Programme Globalisé Meuse Aval.....</i>	<i>26</i>
<i>Projet de restauration de la Semoy.....</i>	<i>27</i>
<i>Projet d'entretien de la Meuse.....</i>	<i>27</i>
<i>La gestion différenciée de la Vence.....</i>	<i>28</i>
<i>Carte des projets accompagnés.....</i>	<i>29</i>
<i>Vocabulaire associé à un cours d'eau.....</i>	<i>30</i>
<i>Glossaire.....</i>	<i>31</i>

2020 AU FIL DES FINANCES...



L'année écoulée a permis le commencement d'importants projets confiés à l'EPAMA via les délégations de compétences : lancement de la maîtrise d'œuvre du pays sedanais, aménagement des seuils sur les communes de Bannoncourt, Saint-Mihiel et Chauvencourt...

Fonctionnement :

Les dépenses à caractère général ont été maîtrisées à 238 207,85 €.

Face aux circonstances sanitaires, l'EPAMA a dû réorienter certaines dépenses : réalisation de la conférence finale du programme Diadem en visio, achat de matériel informatique et abonnement de logiciels adaptés pour le télétravail, achat de masques et poursuivre son fonctionnement.

Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges de 14 agents et une stagiaire. Elles se sont élevées à 670 852 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 177 480 € dont 691 198 € de subventions / participations.

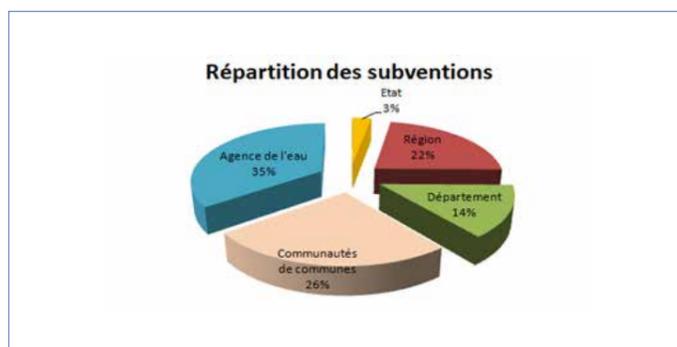
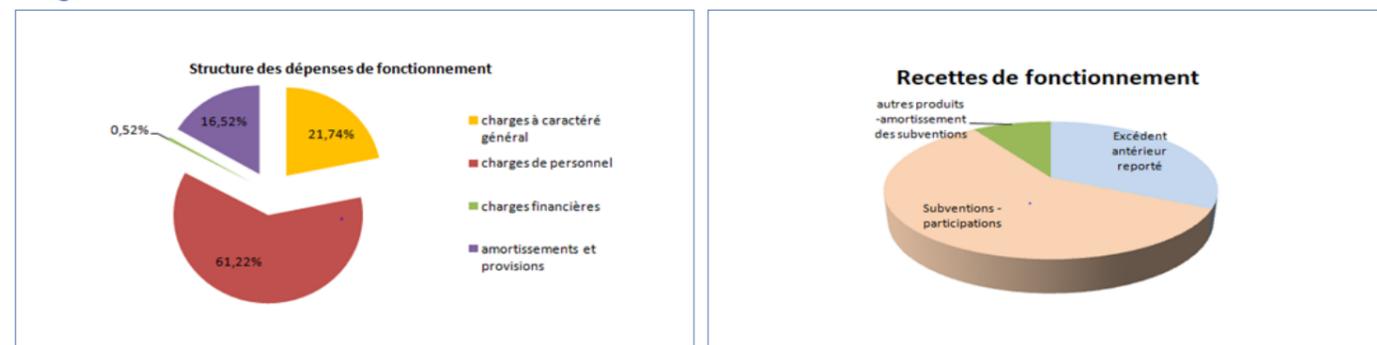
Investissement :

Certains investissements sont réalisés au nom de l'EPAMA :

- Suivi écologique de la ZRDC de Mouzon : 15 000 €,
- Le projet « refonte des sites internet et création d'un Géoportail » : 57 432 €,
- Maintenance et mise à jour Infoworks (logiciel de modélisation hydraulique) : 11 940,82 €,
- L'étude du fonctionnement sédimentaire du fleuve Meuse : 21 534 €.

Certains projets sont menés pour le compte des Communautés de Communes :

- Projet « aménagement des seuils de la Meuse Médiane » pour le compte de la Cdc du Sammiellois: 35 713,74 €,
- Projet « entretien et Restauration de la Semoy » pour le compte de la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne : 24 084 €,
- Projet « Aménagement de gestion des écoulements de Contrexéville » dit AGECE, pour le compte de la Cdc Terre d'Eau : 59 820,80 €,
- Projet protection contre les inondations de St Mihiel et réservation de la Marsoupe, pour le compte de la Cdc du Sammiellois : 73 259,52 €,
- Projet « Protection contre les inondations et restauration des cours du pays sedanais » pour le compte d'Ardenne Métropole : 431 436 €,
- Projet Hydraulique et environnement du bassin de la Meuse amont, dit HEBMA - pour le compte des Cdc Ouest Vosgien et Terre d'Eau : 263 207 €.



... ET AU FIL DE L'EAU



Tout au long de l'année, l'EPAMA-EPTB Meuse garde un œil curieux sur l'évolution des conditions climatiques et sur les conditions hydrologiques de l'ensemble du bassin versant. Comme depuis deux années maintenant, nous proposons de faire un récapitulatif des phénomènes et des particularités qui ont été observés.

Pluviométrie

Les précipitations annuelles ont eu une évolution en dents de scie, alternant petites périodes excédentaires et longues périodes déficitaires. La plus importante est observée entre la mi-mars et la fin du mois de septembre. À de rares endroits, les foyers orageux de juin permettent de retrouver un certain équilibre, mais la pluie se fait rare une bonne partie du printemps et de l'été. Par exemple, six mois consécutifs sont déficitaires à Charleville-Mézières (d'avril à septembre) et il ne tombe que 30 mm sur juillet/août du côté de Longuyon (contre 150 mm en temps normal). Avec octobre, février est le mois le plus arrosé de l'année. Localement, comme du côté de Verdun, il tombe plus du double de la pluviométrie habituelle.

Nouvelle année la plus chaude en France

À l'image de l'hexagone, la région Grand Est et le bassin de la Meuse n'échappent pas aux records et à la douceur ambiante. 2020 se hisse en première place des années les plus chaudes depuis le début des relevés. De nouveaux épisodes de chaleurs ont rythmé la fin juillet et le mois d'août. Couplé à une absence répétée de précipitations, l'indice d'humidité des sols a plongé vers des niveaux « très secs » à « extrêmement secs » jusqu'au mois de novembre. Sur les quatre stations de référence choisies et représentatives de chaque partie du bassin, aucune n'atteint la moyenne annuelle. Le déficit en pluie est de -20% à Neufchâteau, -8% à Longuyon, -3% à Charleville-Mézières et -1% à Verdun.



La Meuse en crue à Domrémy-la-Pucelle (88) en février 2020



La Saônelle à sec à Frebécourt (88) en août 2020

LA GOUVERNANCE DE L'EPAMA

LES SITES WEB DE L'EPAMA

A la suite des élections municipales de mars et juin 2020, le comité syndical de l'EPAMA a procédé à l'élection du Président et des membres du Bureau. Ont été réélus :

- Président : Boris Ravignon, Président d'Ardenne Métropole,
- 1er Vice-président : Edouard Jacque, conseiller régional Grand Est,
- 2ème Vice-Présidente : Danielle Combe, conseillère départementale de la Meuse.



Boris Ravignon



Edouard Jacque



Danielle Combe

LES AGENTS DE L'EPAMA



- 1 - Jérémy LEPLUS (ingénieur modélisateur) ; 2 - Catherine HEBERT (cheffe de projet ouvrages hydrauliques) ; 3 - Laurent PETIT (agent rivière) ; 4 - Fernand BASSOUAMINA (comptable) ; 5 - Barbora TOMISOVA (ingénieure aménagements hydrauliques) ; 6 - Florian VANNIENWENHOVE (chargé d'animation du bassin versant) ; 7 - Nathalie MEAR-CAUBEL (ingénieure environnement) ; 8 - Sébastien DELAHAIE (directeur) ; 9 - Micaël PINVIN (agent technique inondation) ; 10 - Lucie AMBROISE (chargée de mission biodiversité) ; 11 - Blanca LINZ (cheffe de projet international) ; 12 - Marin CORVISY (technicien rivière) ; 13 - Grégory STEPHAN (chef de projet restauration rivières) ; 14 - Aude VALLERAND (assistante administrative) ; 15 - Robin VILLIERS (stagiaire) ; 16 - Ludivine COZETTE (stagiaire) ; 17 - Christine BULIARD (responsable administratif)



SITE INSTITUTIONNEL
www.epama.fr



TRANS'EAU
www.transfeau.com



INFOMEUSE
www.infomeuse.fr



FACEBOOK
www.facebook.com/eptbmeuse



BILAN 2020

MISSIONS SOCLES



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Meuse à Troyon (55) - Photo : Anne-Cécile Monnier



ANIMATION DU BASSIN VERSANT - PAPI 2 MEUSE

Le PAPI en chiffres

- 8 années** de mise en œuvre
- 43 actions** réparties sur 7 axes
- 49 M€** coût prévisionnel (2019)
- 12 collectivités** ou services État impliqués

L'EPAMA-EPTB Meuse assure depuis 2015 l'animation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Meuse et de ses affluents. Son objectif est précis : réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations en agissant sur plusieurs leviers (culture du risque, aménagements hydrauliques, préparation à la gestion de crise, etc.).

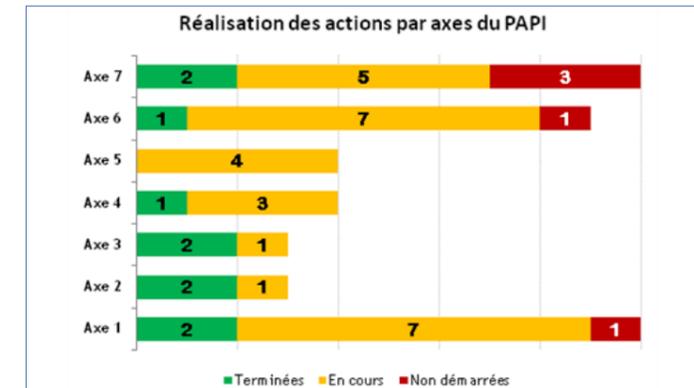
Au cours de l'année écoulée, l'engagement des partenaires financiers et Étatiques fut renouvelé. Une nouvelle étape importante a été franchie avec la signature de l'avenant de prolongation de ce deuxième PAPI jusqu'à fin 2022, sécurisant le haut niveau de subventionnement de celui-ci (près de 85% d'aides publiques). Fidèle à son rôle d'animation et malgré une année atypique, l'EPAMA a continué de suivre l'avancement des projets portés par les différents maîtres d'ouvrage.

Continuité du programme

De nouvelles actions ont débuté et d'autres ont connu une nette progression durant 2020. C'est le cas de projets en délégation de compétence portés par l'EPAMA, comme la protection du Pays Sedanais, l'étude du Programme Globalisé Meuse Aval ou encore la restauration de la Marsoupe à Saint-Mihiel.

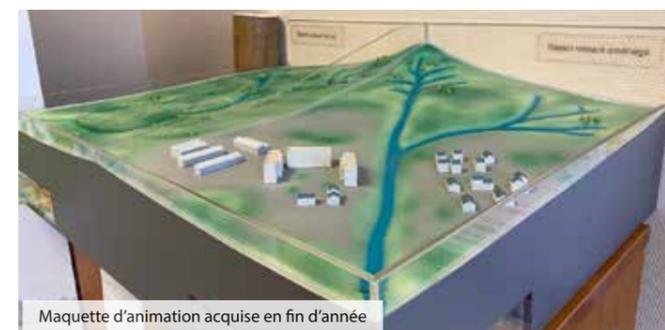
Par ailleurs, les autres maîtrises d'ouvrages ont pu avancer sur leurs opérations respectives. La maîtrise d'œuvre sur la découverte de la Chiers à Longwy, portée par la Communauté d'Agglomération de Longwy a été lancée. Les travaux du Programme de lutte des inondations de la Chiers, porté par le SIAC sont en cours depuis mars et devraient s'achever en 2021.

Nombre d'actions sont aujourd'hui en cours. La consommation des crédits est proche de 10%, mais une forte progression est attendue ces deux prochaines années en raison de la fin ou du début de plusieurs chantiers importants. L'état d'avancement de ce PAPI 2 a fait l'objet d'une présentation en COTECH le 26 novembre. Une réunion en visioconférence qui a réuni une trentaine de participants (services de l'État, financeurs, collectivités et partenaires extérieurs). Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, aucun retard notable n'a été observé.



Acquisition d'une maquette pour des animations

Dans le cadre de l'action F1-1 portée par l'EPAMA, qui vise à sensibiliser les enfants en milieu scolaire sur les thématiques inondations, eau et vie du fleuve, une maquette représentant deux bassins versants aux faciès et aux pratiques différentes a été réalisée. Sa conception, son format la rendent facilement manipulable et elle pourra ainsi être utilisée lors de manifestations à travers tout le territoire. D'autres outils et supports vont être développés prochainement pour étoffer l'offre d'animations possible.



Maquette d'animation acquise en fin d'année

RELATIONS INTERNATIONALES



En 2020, la crise sanitaire a demandé de repenser complètement l'organisation des échanges au niveau international basée sur le développement et l'entretien des relations avec les acteurs internationaux du bassin versant. Une adaptation a été nécessaire et a demandé de la souplesse, de la patience et de l'imagination pour faire avec ... ou souvent pour faire sans. TOUTES les réunions et rencontres « en présentiel » ont été annulées à partir de mars 2020.

En mars 2020, Ludivine Cozette (en Master 2 « Négociations et Expertises Internationales » à Sciences Po de Strasbourg) est arrivée dans l'équipe pour effectuer son stage de fin d'étude et pour soutenir les activités au niveau international. Son aide a été précieuse pour avancer sur les différents sujets de l'année 2020.

Biodiversité : lever les obstacles à la libre circulation des poissons grands migrateurs de la Meuse

L'organisation d'une conférence grands migrateurs dans le cadre de la stratégie biodiversité de l'EPAMA s'est fait d'abord dans l'optique d'organiser un événement en présentiel, puis un événement à distance. En collaboration avec les équipes de la Commission Internationale de la Meuse (CIM) le développement du programme, la recherche d'intervenants et d'un animateur bilingue, mais aussi l'organisation logistique ont occupé une grande partie de l'année. Devant la réticence de certains intervenants en vue de l'organisation d'un événement en ligne, il a finalement été décidé de reporter cette conférence.



Adapter la Meuse aux impacts potentiels du changement climatique

Sur le volet de l'adaptation de la Meuse aux impacts du changement climatique, un troisième workshop avait été programmé en mars à Liège. Il n'a finalement pas pu avoir lieu. Pour continuer les échanges malgré la situation sanitaire, un groupe de travail informel a été créé. Ainsi, 5 réunions thématiques ont eu lieu et 2 présentations ont été organisées. De là est né « MICCA - Mosan Initiative for Climate Change Adaptation ». On peut noter que l'Etat dans le cadre du Pacte Ardennes a validé son co-financement pour la réalisation de la première phase de MICCA « mobiliser & structurer » via le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Les demandes de co-financement auprès du Conseil Régional Grand Est et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont depuis également été déposées.

Le replay de la conférence finale du projet Interreg DIADeM est en ligne sur Youtube : <https://youtu.be/UVIggcYAbKQ> ! Plus de 100 personnes ont suivi cette visio-conférence en direct de France (51%), de Belgique (45%), du Luxembourg et d'un autre pays. Organisée par l'EPAMA-EPTB Meuse, l'objectif était de restituer l'essentiel des 4 années de travaux et de diffuser les résultats du projet. DIADeM a permis le développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qual... Afficher la suite

YOUTUBE.COM
Conférence DIADeM - Diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse, cas particulier des médicaments



Conférence de clôture du projet INTERREG DIADeM

« Diagnostic de la qualité des eaux transfrontalières, cas particulier des médicaments dans la Meuse »

Depuis 2017, l'EPAMA est responsable du module communication du projet Interreg « DIADeM : Développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse ». A ce titre, l'établissement était en charge d'organiser la conférence finale avant la fin officielle du projet le 31.12.2020.

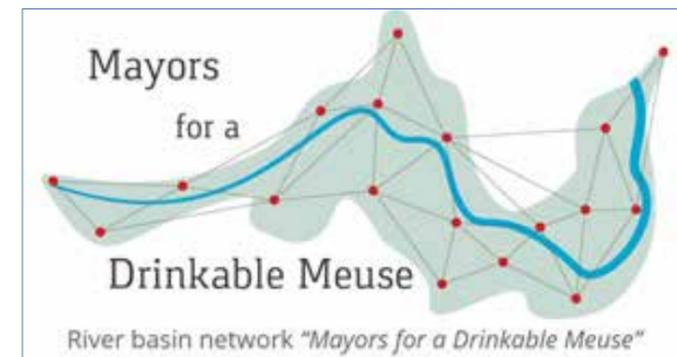
Prévue initialement à Charleville-Mézières en présentiel, cette conférence a dû être réorganisée à distance. Il a fallu innover et un nouveau format a été développé avec un prestataire pour rendre cet événement techniquement fluide et valoriser la qualité des travaux de 4 années de recherche. Un grand soin a été apporté à la qualité vidéo et audio et le succès était au rendez-vous : presque 140 personnes se sont inscrites en ligne. Le 22.10.2020 le nombre de participants a vacillé entre 108 à 113 sur toute la durée de la conférence. (Lien de la rediffusion <https://youtu.be/UVIggcYAbKQ>). Le choix du format numérique a permis de diffuser plus largement et dans la durée les résultats du projet auprès d'un public plus large (66 participants venant de France, 65 de Belgique, 4 du Luxembourg et 5 d'autres pays). Cette conférence s'adresse à un public averti, mais une exposition itinérante pour adultes et enfants (à partir de 10/12 ans) va permettre à partir de 2021 de diffuser les résultats des recherches de façon vulgarisée dans le territoire transfrontalier de la Meuse. De cette façon DIADeM participera à une meilleure sensibilisation de la population transfrontalière aux conséquences possibles des rejets sur les milieux naturels, pour rappeler que nous pouvons tous être acteurs du maintien de la qualité de nos ressources en eau.

Ce projet d'un budget total de 2,3 M € a été réalisé avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Le réseau des élus « Mayors for a Drinkable Meuse »

Le réseau des maires pour une Meuse à boire a aussi dû s'adapter aux contraintes sanitaires. Prévu à deux reprises avec les équipes de la ville de Namur en mai, puis en novembre, c'est finalement la fondation Drinkable Rivers qui a organisé un événement en ligne avec 65 personnes. Pour faciliter la participation des élus français, l'EPAMA a prêté « voix forte » à la traduction simultanée des échanges en français. L'EPAMA soutient le développement de ce réseau aux côtés d'Ardenne Métropole et de la ville de Charleville-Mézières. Plus d'information sur le site du réseau : <https://drinkablerivers.org/mayors-for-drinkable-rivers/>



35 maires de France, de Belgique et des Pays-Bas qui ont la Meuse en partage ont échangé en visioconférence ce vendredi 20 novembre 2020 pour la deuxième réunion annuelle du réseau des Maires pour une Meuse à boire.



LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

L'année 2020 était une année charnière pour l'environnement et notamment pour la Région Grand Est qui adopta en juillet dernier, sa toute première stratégie régionale pour la biodiversité (diffusée sur la nouvelle plateforme biodiversité de la région en avril 2021 : <https://biodiversite.grandest.fr/>).



Couple de crapauds communs



Salamandre

Les deux premiers trimestres 2020 devaient donc être consacrés à la rencontre des partenaires, pour la prise de poste de la nouvelle animatrice de la stratégie, suivi d'un travail d'intégration des actions de bassin (pré-validées fin 2019) au sein de la stratégie régionale.

Les rencontres n'ayant pas pu se faire en raison de la crise sanitaire, l'EPAMA a saisi l'opportunité de déposer un projet « Life » afin de mobiliser la plus importante subvention européenne allouée à la biodiversité.

Ce dernier a été construit autour des espèces avifaunistiques retenues en 2019 par les différents comités de la stratégie : la Cigogne noire, le Martin-pêcheur d'Europe et le Râle des genêts, toutes les 3 espèces emblématiques de notre territoire.

De plus, ces espèces incarnent à elles seules l'ensemble des milieux remarquables qui forme la richesse de notre bassin, tant important à préserver :

- Les forêts alluviales et ruisseaux des têtes de bassin pour la Cigogne noire,
- Les prairies humides pour le Râle des genêts,
- Les cours d'eau à dynamique naturelle préservée pour le Martin-pêcheur d'Europe.



Bras de la Semoy à Navaux

Malheureusement, notre candidature n'a pas été retenue suite à la première session de sélection en novembre 2020. Cette dernière pourra toujours faire l'objet d'un futur dépôt dans quelques années, après maturation des propositions.

La mise en place de ce projet a tout de même permis d'établir un premier contact avec certains partenaires de la stratégie, qui ont accepté de prendre part au projet et se lancer dans l'aventure aux côtés de l'EPAMA. C'est à cette occasion que des échanges ont permis de nouer des liens avec un nouveau partenaire international œuvrant pour la biodiversité, l'association Wallonne « Natagora ».

Certaines actions de la stratégie devaient aussi débiter cette année, mais ont malheureusement dû être annulées. C'était le cas de la conférence internationale Grands Migrateurs qui devait se tenir à Liège en octobre dernier pour faire suite aux résultats du stage « saumon » (réalisé en 2019). Cette journée a donc été reportée au 3ème trimestre 2021 et une nouvelle forme de rencontre sera élaborée.

La seconde partie de l'année a permis de participer aux entretiens de l'AERM avec les acteurs Ardennais (PNR des Ardennes, le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Champagne-Ardenne et l'association le ReNard) organisés en partie au siège de l'EPAMA.

La rencontre des acteurs du bassin versant Meuse amont et Meuse médiane fut à nouveau stoppée par le second confinement.

L'EPAMA a aussi été sollicité par la Communauté de Communes Terre d'Eau (CCTE) dans le cadre de la stratégie et du soutien apporté aux EPCI souhaitant s'investir en faveur de la biodiversité. Les agents ont participé aux réunions d'information organisées pour l'élaboration de leur projet trame verte et bleue. Un appui sera apporté à la CCTE avec l'ensemble des acteurs de la Meuse amont dès 2021.



La presse en parle ! (L'Ardennais du 18 août 2020)



Grenouille rousse

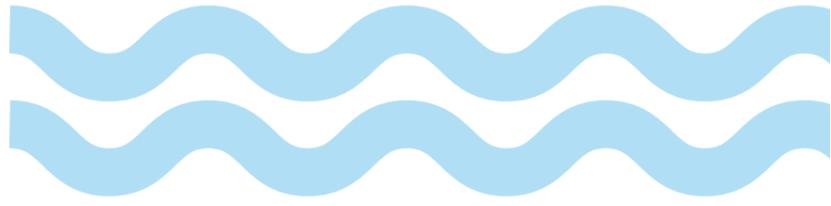


Nid de cigognes blanches



Photo : François Nascimbeni - nascimbeni.f@wanadoo.fr - 06 07 30 12 35

LA ZRDC DE MOUZON



La Zone de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC) de Mouzon a fêté ses 10 ans en 2020 !

Inauguré le 13 décembre 2010, l'ouvrage s'inscrit dans un Programme d'Intérêt Général sur la Meuse Aval. Il est une mesure compensatoire des travaux effectués sur les communes de Charleville-Mézières et de Givet qui, lors d'une crue, ont tendance à accélérer les vitesses d'écoulement. L'ouvrage de Mouzon ralentit les crues en amont afin de compenser ces accélérations locales. La dernière mise en fonction de l'ouvrage en 2018 a pu démontrer son efficacité ainsi que celle du dispositif d'astreinte de l'EPAMA.

Une visite technique approfondie (VTA) de la ZRDC a été réalisée en 2020 par la société SAFEGE et malgré quelques désordres mineurs inévitables liés aux passages successifs des crues de saison, le rapport indique un bon état général de l'ouvrage et le déclare apte à assurer sa fonction. L'EPAMA assure un contrôle quasi-quotidien de ses installations.

En 2020 a également débuté une étude de danger (EDD). La société ISL Ingénierie a été retenue pour cette mission qui devrait aboutir à un reclassement de l'ouvrage suite aux changements dans la réglementation. Les résultats sont attendus pour la fin d'année 2021.



L'ouvrage de décharge de la ZRDC lors de la crue de 2018 ...



... L'ouvrage de décharge en situation normale



La ZRDC vue du ciel au moment de sa livraison (photo : ONEMA)

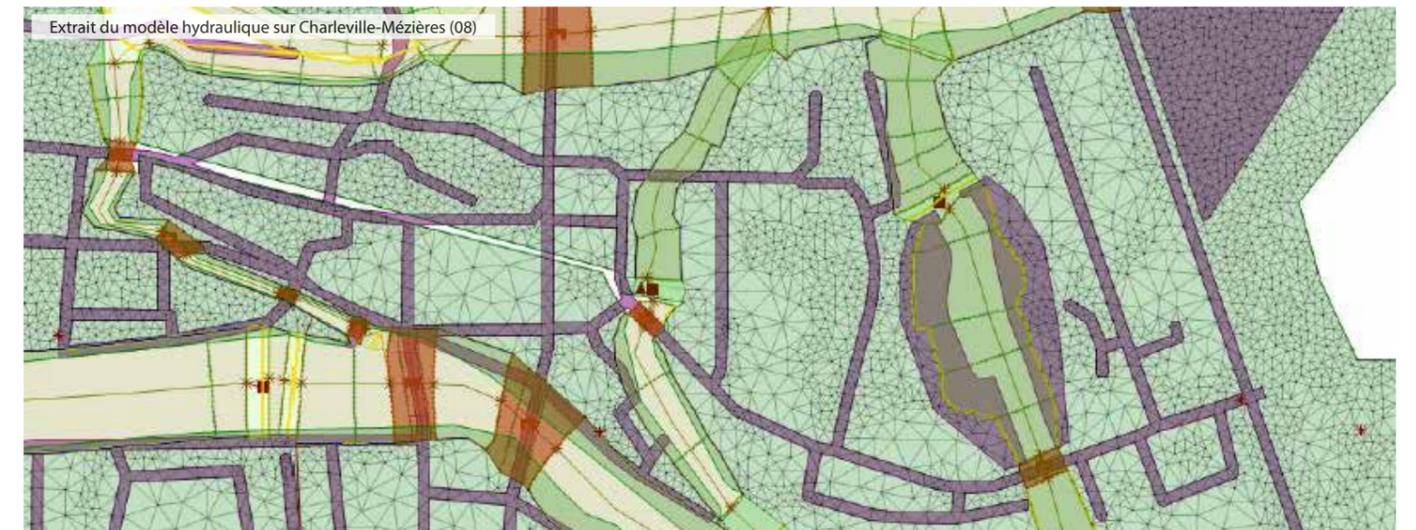
MODÉLISATION HYDRAULIQUE



Dans la continuité de l'année 2019, l'EPAMA a réalisé en 2020 des études complémentaires sur l'aléa ruissellement en simulant l'impact d'un orage sur le bassin versant de plusieurs communes. L'intérêt de cette modélisation est qu'elle permet de représenter finement la pluie tombée grâce aux images radar de météo France sur le terrain et de prendre en compte chaque route ou chemin qui concentrent les écoulements. Ce travail peut ensuite être utilisé pour dimensionner des aménagements visant à protéger les enjeux impactés. A ce travail purement hydraulique, un diagnostic environnemental a également été réalisé afin de proposer des mesures complémentaires d'amélioration de la biodiversité sur le territoire étudié.

Dans le cadre de son partenariat avec la DDT 55, l'EPAMA accompagne le service risque dans le suivi des études hydrologiques, de remontées de nappe et de ruissellement. Ces études sont réalisées dans le cadre de l'élaboration d'un futur PPRI sur la Chiers dans le département de la Meuse et l'étape finale, la modélisation hydraulique de la crue centennale, sera réalisée par l'EPAMA. En effet, l'ensemble des résultats issus de ces analyses servira de données d'entrées importantes pour simuler les écoulements de la crue de référence sur la Chiers et ses affluents.

L'élaboration du PPRI Meuse aval qui a débuté en 2019 en partenariat avec la DDT 08 a également avancé en 2020. Suite aux travaux de modélisation, les résultats ont été présentés aux élus lors d'un COPIL en 2020, puis validés lors d'une réunion publique en décembre. Suite à l'accord des différents partenaires sur la méthodologie et les rendus présentés par l'EPAMA, cette mission a pu être terminée dans les temps et être utilisée ensuite par les services de l'Etat pour l'élaboration du zonage réglementaire.

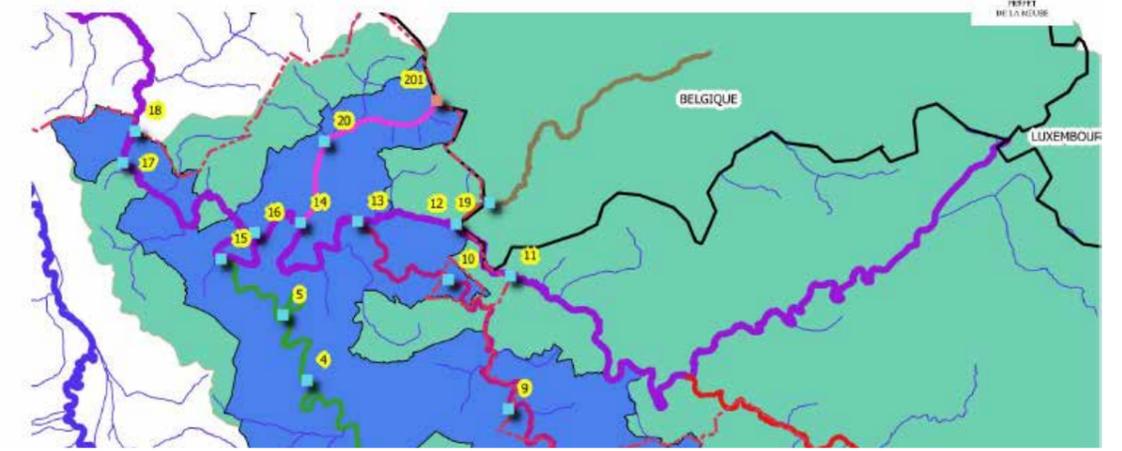


Extrait du rapport hydrologique pour le PPRI de la Chiers (55)

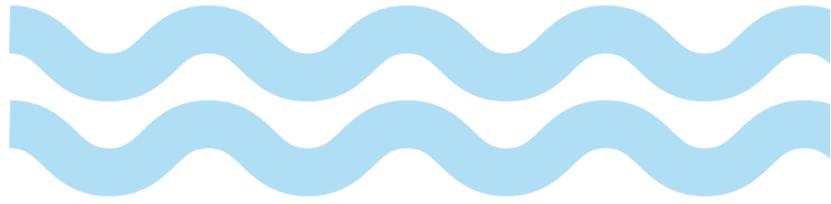
POINTS DE CALCUL POUR L'ETUDE HYDROLOGIQUE

Légende

- Points de calcul
 - points CCTP
 - points complémentaires
- Cours d'eau
- Departement_55
- Principaux cours d'eau
 - La Chiers
 - La Meuse
 - La Thinte
 - Le Loison
 - L'Othain
 - Ruisseau la Thonne



ETUDE SÉDIMENTAIRE



L'EPAMA a lancé en 2020 l'étude du fonctionnement hydromorphologique et sédimentaire du fleuve Meuse et de ses affluents principaux (Mouzon, Vair, Chiers, Semoy).

L'objectif de cette étude est double :

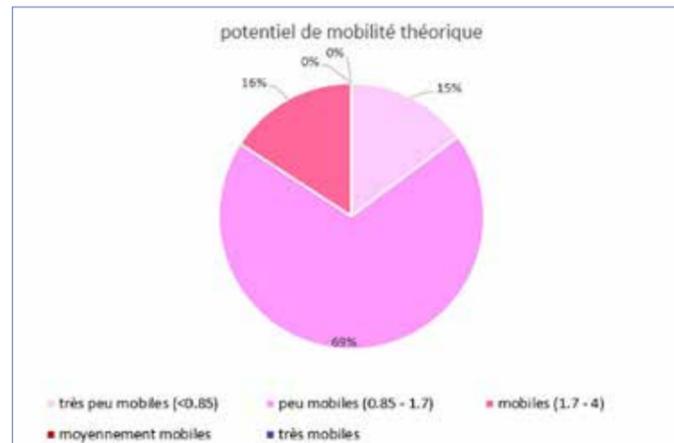
- appréhender d'une part le fonctionnement naturel de la Meuse et de ses affluents en lien avec leurs versants (ruissellements, nature géologique, héritages structuraux, nature de la ripisylve,...) ;
- identifier ensuite les modifications/perturbations de ce processus naturel et proposer une approche concrète d'interventions-types, selon les différents dysfonctionnements ou enjeux définis.



Pour répondre aux objectifs, les étapes de l'étude sont les suivantes :

- identifier l'origine et les zones de production sédimentaire et modéliser sommairement le transport solide ;
- définir le potentiel de mobilité de la Meuse sur ses parties non canalisées et ses principaux affluents ;
- identifier les freins / accélérateurs du fonctionnement morpho-sédimentaire ;
- simuler les évolutions possibles à court, moyen et long terme ;
- définir des programmes d'actions types de préservation, de gestion, de restauration des milieux pour un meilleur fonctionnement morpho-dynamique ;
- proposer des actions pédagogiques pour que la connaissance du fonctionnement morpho-dynamique du bassin de la Meuse soit mieux intégrée dans les projets d'aménagement (à destination des maîtres d'ouvrages et des prestataires privés).

En 2020, le prestataire « Fluvialis » qui a été recruté pour cette étude a pu créer une première cartographie de la mobilité théorique estimée pour chacun des tronçons homogènes définis en début d'étude (confère diagramme ci-contre et cartographie page de droite).



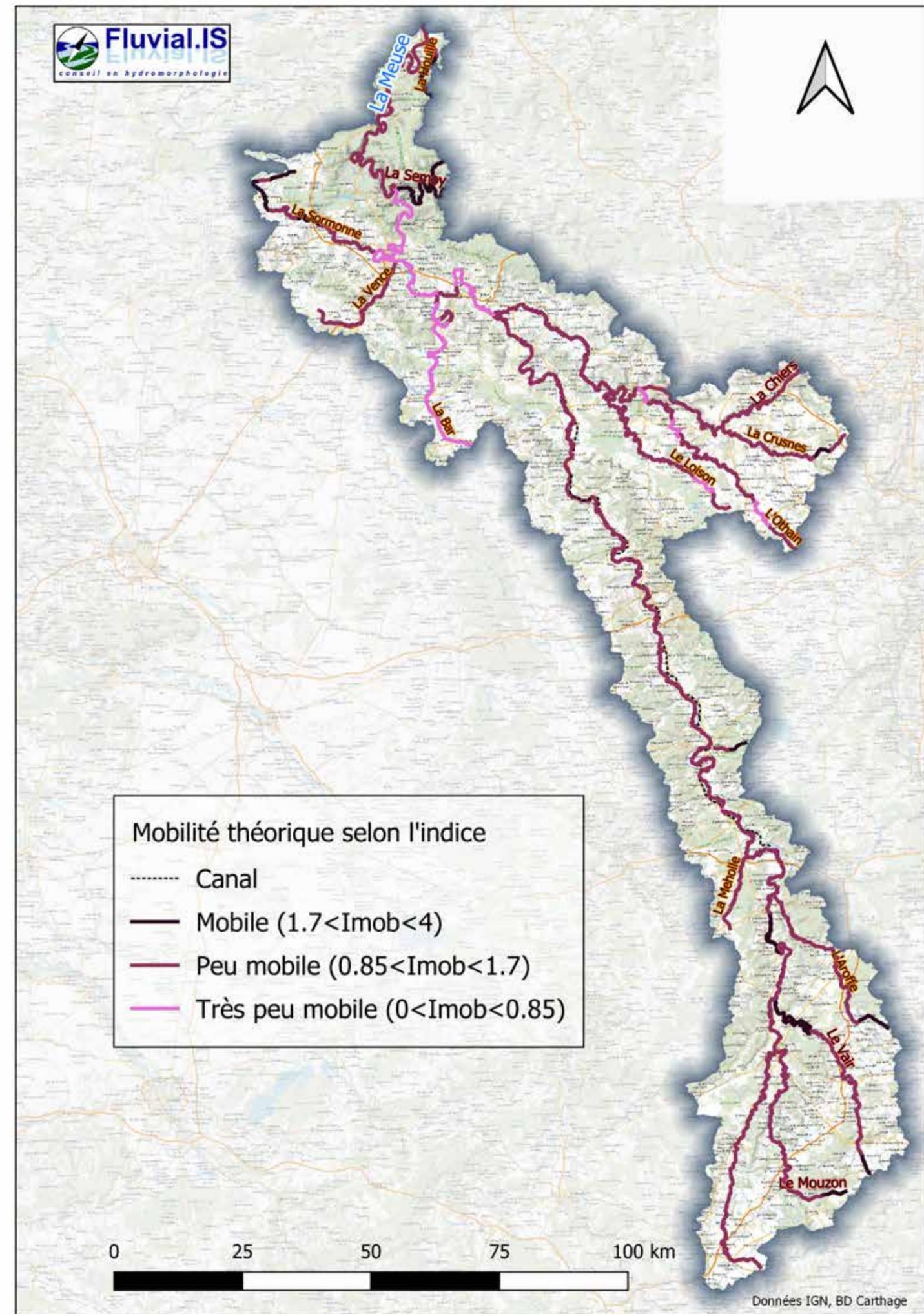
On note que la mobilité et donc la capacité de recharge naturelle du transport solide est relativement faible à l'échelle du bassin. Dans le détail, certains sous-bassins sont plus particulièrement caractérisés par la faiblesse de leur dynamique latérale théorique :

- le bassin de la Chiers (à l'exception notable de la Crusnes) ;
- le cours de la Bar ;
- les rivières de tête de bassin (Vair, Mouzon, Aroffe, Meuse amont).

Par contre, on constate que toute la Meuse médiane paraît dégager un potentiel de mobilité plus fort : l'influence de berges moins cohésives qu'ailleurs (horizon gravelo-sableux en pied de berge) y joue un rôle plus important.

Le bureau d'étude a ensuite réalisé l'ensemble des prospections de terrain qui permettront, entre autres, de définir les indices de mobilité actuels ainsi que les espaces de bon fonctionnement du fleuve.

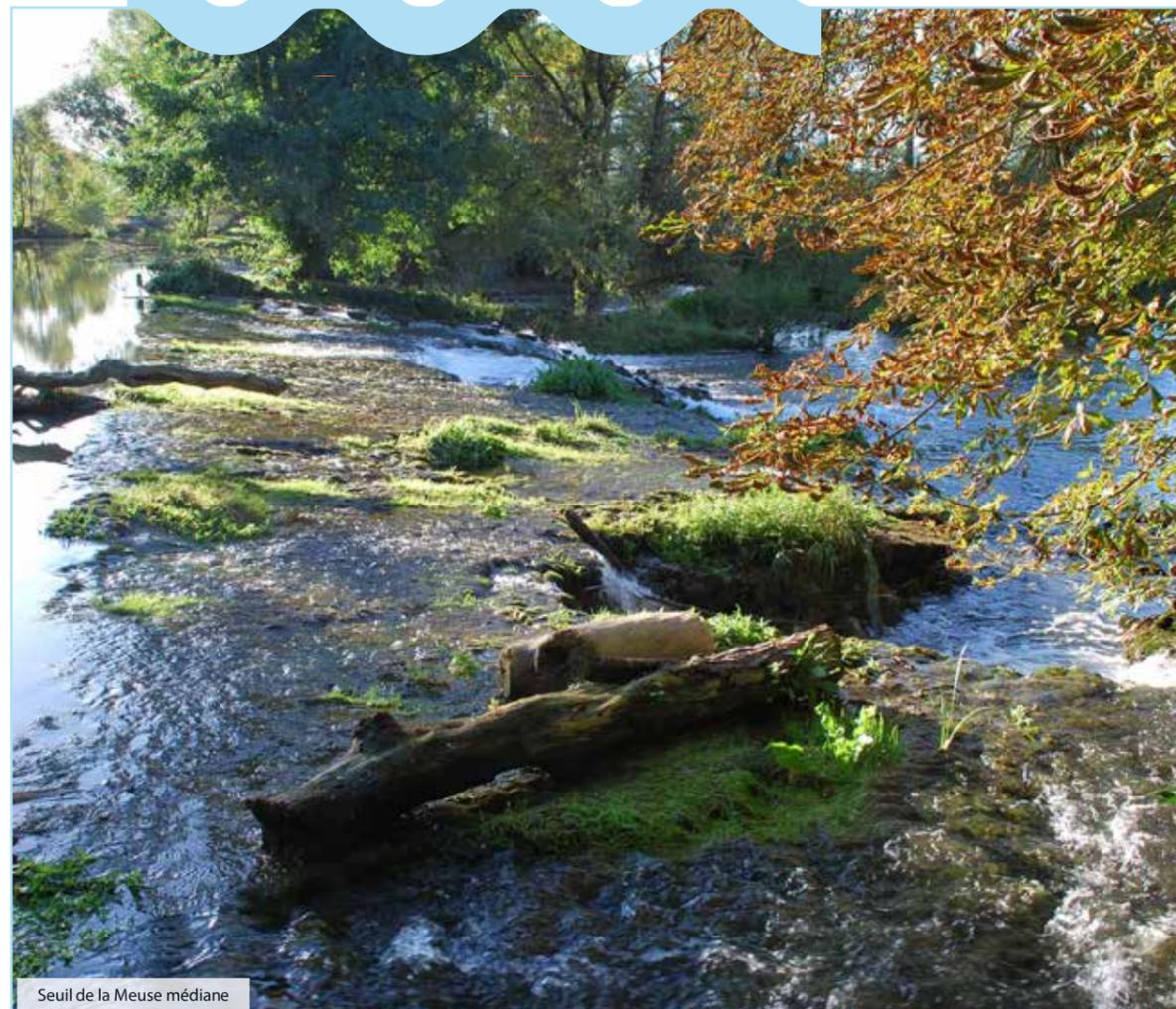
L'étude se terminera à la fin de l'année 2021 et les résultats seront présentés aux acteurs du bassin versant dans le courant du 1er semestre 2022.





BILAN 2020

MISSIONS EN DÉLÉGATION



Seuil de la Meuse médiane

AMÉNAGEMENT DES SEUILS DE LA MEUSE MÉDIANE



En amont du village de Bannoncourt, un seuil aménagé sur la Meuse a autrefois donné naissance à un bras de dérivation permettant l'exploitation de l'énergie hydraulique. Cet usage n'ayant plus cours depuis plusieurs décennies, la Meuse a repris ses droits et son cours normal, le seuil a été détruit progressivement, et le bras de dérivation s'est transformé peu à peu en annexe hydraulique. Cette dernière présente un bon potentiel, notamment pour l'espèce cible « brochet ». Toutefois, en périodes sèches, le manque d'eau dans le bras peut provoquer une mortalité piscicole assez importante.

Une étude globale sur un ensemble de 8 seuils présents sur la Meuse médiane (de Brixey-aux-Chanoines à Troyon) avait préconisé pour le site de Bannoncourt :

- la sécurisation du site pour la partie où subsistaient les vestiges du seuil ;
- un reprofilage de l'ancien bras du village pour le convertir en véritable annexe hydraulique de la Meuse.



Reprofilage du bras pour uniformiser l'alimentation en eau



Pose des piquets de clôtures

L'EPAMA a donc engagé en octobre 2020 des travaux de reprofilage du bras de Bannoncourt afin de permettre un écoulement plus soutenu, pendant une période plus longue au cours de l'année. L'enjeu : favoriser la vie aquatique dans ce bras et le reconnecter à la Meuse pour permettre la circulation des espèces. Un travail a également été mené par l'EPAMA avec les agriculteurs pour concilier vie aquatique et abreuvement du bétail, avec notamment la pose de clôtures, la création d'abreuvoirs et d'un passage à gué.



Création d'un passage à gué pour le bétail

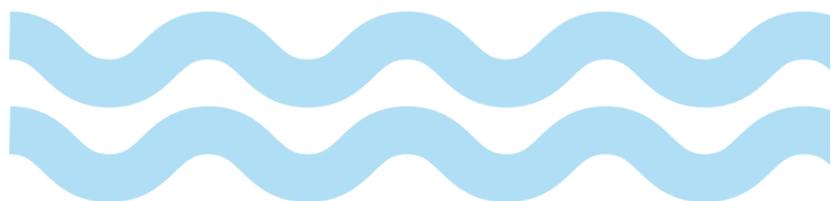


Annexe hydraulique avant travaux



Annexe hydraulique après travaux

LE PROJET HEBMA



L'année 2020 a marqué la fin de l'instruction du dossier réglementaire déposé en octobre 2018. De nombreuses réunions ont eu lieu avec les services instructeurs de l'Etat afin d'obtenir les autorisations et réaliser les travaux.

L'enquête publique s'est déroulée durant l'été (du 6 juillet au 10 août). Elle a mobilisé une commission d'enquête composée de 5 commissaires, l'ensemble du personnel de l'EPAMA et ses élus. Les citoyens ont pu prendre connaissance du projet et donner leur avis lors des 35 permanences dans 14 communes de Haute-Marne et des Vosges, des 2 réunions publiques auxquelles 130 personnes ont participé et via le registre dématérialisé, consultable en ligne dès le 26 juin. La situation sanitaire liée au Covid-19 a conduit l'EPAMA à proposer un accès supplémentaire au public via des rendez-vous téléphoniques avec les commissaires enquêteurs. Une quinzaine de réunions ont par ailleurs été organisées avec les parties prenantes et les nouveaux élus (cf élections municipales de 2020). Au total, 150 observations ont été déposées par le public, auxquelles l'EPAMA a répondu. L'ensemble des observations et des réponses ainsi que des comptes-rendus de réunion et des éléments relatifs à l'enquête est consigné dans le rapport de la commission.

La commission d'enquête a émis un avis favorable à l'unanimité pour chacune des demandes déposées, à savoir :

- L'autorisation environnementale ;
- La Déclaration d'Intérêt Général (DIG), permettant d'investir des fonds publics sur des parcelles privées, dans le but de restaurer les cours d'eau (aménagements environnementaux) ;
- La Déclaration d'Utilité Publique (DUP), permettant, si aucun accord amiable n'est trouvé, le recours à l'expropriation afin de réaliser les ouvrages destinés à protéger les enjeux humains (aménagements hydrauliques et leurs mesures compensatoires) ;
- L'institution de Servitudes d'Utilité Publique (SUP), visant à garantir, à long terme, le volume de débordement des cours d'eau dans les parcelles agricoles, défini par modélisation et nécessaire à la protection des enjeux humains (zones de sur-inondation des aménagements hydrauliques).



Les autorisations environnementales et la déclaration d'intérêt général ont été obtenues par l'arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 2020, consultable sur les sites internet des Préfectures des Vosges et de Haute-Marne. Les arrêtés portant DUP et SUP ont été pris début 2021.

L'année 2020 a aussi marqué le lancement des inventaires écologiques avant travaux. Ils sont destinés à mettre à jour et à approfondir les connaissances environnementales sur le territoire du projet. Le suivi pluriannuel et la comparaison des résultats au fil du temps permettront de vérifier l'atteinte des objectifs fixés vis-à-vis de l'état des milieux naturels et l'évolution de la biodiversité associée.

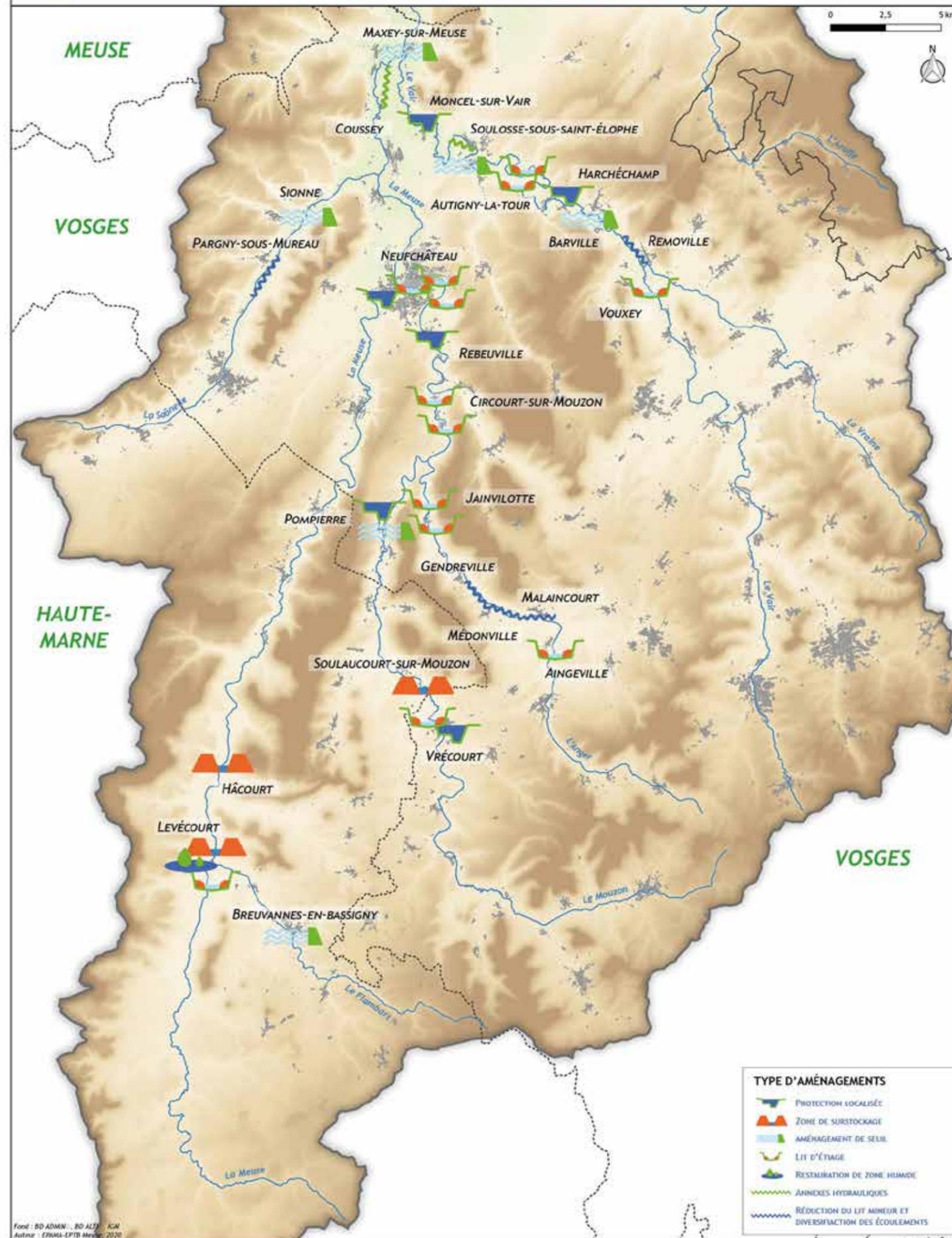
Enfin, le montant des travaux a été mis à jour suite aux modifications apportées au projet lors de l'instruction et de l'enquête publique. Le plan de financement a été validé par tous les partenaires. Le montant des travaux est désormais estimé à 21 millions d'euros hors taxes.

Financier	%	Montant € HT
Agence de l'eau Rhin-Meuse	35,63%	7 487 175 €
Etat, fonds FPRNM (Barnier)	30,52%	6 411 921 €
Région Grand Est	10,03%	2 108 140 €
Fonds européens FEDER CA	8,66%	1 552 467 €
Fonds européens FEDER Lo	7,60%	1 480 735 €
Communauté de communes Ouest Vosgien	4,71%	990 624 €
Conseil départemental des Vosges	4,38%	920 258 €
Communauté de communes Terre d'Eau	0,29%	60 623 €
TOTAL	100%	21 011 944 €



Localisation des aménagements prévus dans le cadre de l'opération HEBMA

Protection contre les inondations et aménagements environnementaux



PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET RESTAURATION DES COURS D'EAU DU PAYS SEDANAIS

Le «Projet de protection contre les inondations et de restauration écologique des cours d'eau du Pays Sedanais» est délégué à l'EPAMA par Ardenne Métropole. Démarré en janvier par le recrutement du maître d'œuvre (le bureau d'études EGIS), l'année 2020 a été riche en études et en échanges avec les acteurs locaux. Les élus, membres du comité de pilotage, se sont réunis à 2 reprises : en février pour le démarrage de la mission et en novembre pour la présentation de l'état des lieux ainsi que pour la préparation de la concertation prévue en 2021. Si le contexte sanitaire a nécessité des adaptations des méthodes de travail, le bureau d'études et l'EPAMA ont tout de même pu se rendre sur le terrain et échanger avec les riverains. Les géomètres ont également réalisé les relevés nécessaires pour la poursuite des études techniques.

Une grande importance est donnée à la concertation et au dialogue avec le public dans le cadre de ce projet. L'EPAMA se fait accompagner par la garante de la concertation, dont le rôle est de s'assurer que tout le monde ait accès aux informations et puisse s'exprimer.

Le blog dédié au projet regroupe toutes les informations disponibles, ainsi que les actualités :

<http://rivers-pays-sedanais.over-blog.com>

L'identification précise des enjeux, les échanges avec les élus, les habitants et l'analyse technique des données disponibles ont permis à EGIS de commencer à élaborer les solutions techniques. Ces premières pistes seront débattues tout au long du 1er trimestre 2021 avec les riverains et autres acteurs locaux, pour que les élus puissent choisir le scénario à développer d'une manière plus approfondie.



Levés topographiques pour la construction du modèle



Concertation à Wadelincourt

Le ruisseau de Glaire - des enjeux particuliers qui demandent des réponses adaptées

Un orage tout à fait exceptionnel s'est abattu sur les Ardennes en juin 2018. Au niveau du ruisseau de Glaire, l'événement était plus important que centennal ! Les dégâts ont été aussi impressionnants que la quantité de pluie : dans le quartier de Frénois à Sedan, dans l'avenue de la Marne et dans la commune de Glaire, de nombreuses maisons ont été inondées, mais également un hôtel, une usine... Les riverains et les élus se sont saisis de cette problématique qui a été intégrée au projet du Pays Sedanais, mais avec des délais spécifiques (plus courts) pour les études. L'EPAMA et le bureau d'études EGIS ont ainsi présenté les premières pistes de solutions techniques lors de la conférence de presse du 7 décembre. La population a ensuite été consultée sur ces propositions. Le travail sur le ruisseau de Glaire se poursuivra en 2021, éclairé par les observations faites par les habitants.



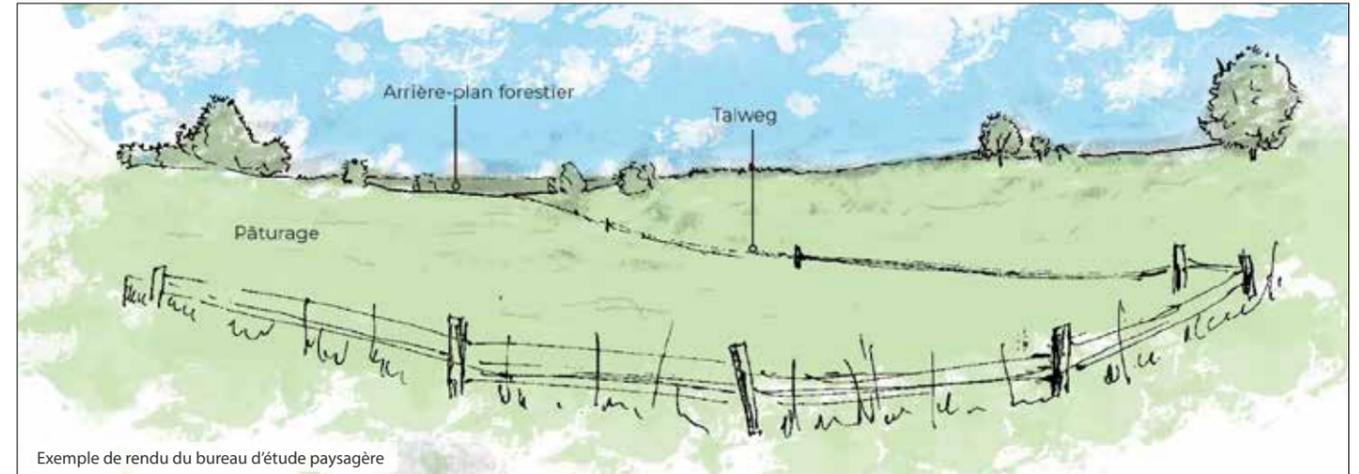
Le Ruz dans la traversée du quartier de Frénois

État	1 067 700 €	40%
AERM	266 925 €	10%
Région Grand Est	266 925 €	10%
FEDER Champagne-Ardenne	533 850 €	20%
Maître d'ouvrage – Ardenne Métropole	533 850 €	20%
Total (HT)	2 669 250 €	100%

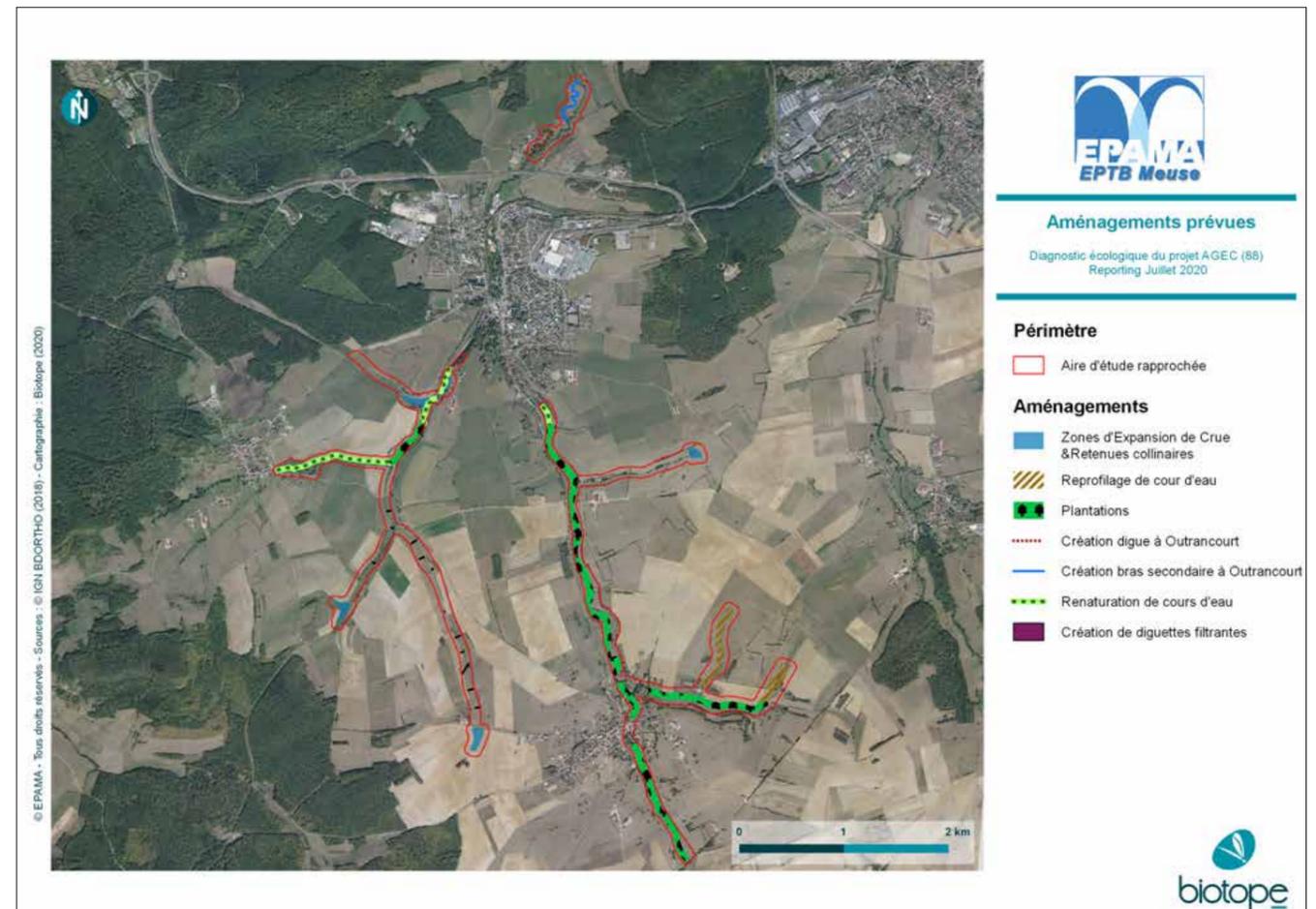
Plan de financement de la phase conception

PROJET D'AMÉNAGEMENTS DE GESTION DES ÉCOULEMENTS À CONTREXÉVILLE

En 2020, l'EPAMA a lancé les études complémentaires demandées par les services de l'Etat. Le but étant de déposer un dossier de demande d'autorisation le plus complet possible et d'en faciliter l'instruction. Ainsi, une étude paysagère et des inventaires naturalistes ont été commandés. L'ensemble de la zone d'études a été prospectée par des experts de la faune, de la flore et du paysage afin d'identifier les enjeux et de caractériser l'état initial. Les réunions permettent ensuite d'améliorer le projet afin d'en limiter les impacts.



Exemple de rendu du bureau d'étude paysagère



PROGRAMME GLOBALISÉ MEUSE AVAL

Sur le bassin versant de la Meuse aval (à partir de la confluence avec la Bar), certains cours d'eau ont déjà fait l'objet d'études plus ou moins abouties. Pour d'autres pas encore, la connaissance manque pour pouvoir envisager les travaux visant à se protéger contre les crues et à atteindre le bon état écologique.

Pour assurer une vision globale de ce territoire de la Meuse aval, les 4 collectivités gemapiennes ont décidé de déléguer à l'EPAMA le « Programme Globalisé Meuse Aval ». Il s'agit de la :

- Communauté d'agglomération Ardenne Métropole (CA AM),
- Communauté de communes des Crêtes Préardennaises (CC CP),
- Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne (CC VPA),
- Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (CC ARM).

En 2020, les conventions de délégation ont été signées et les services de l'EPAMA ont rencontré les élus des 4 EPCI pour identifier les besoins sur leur territoire. La crise sanitaire a fortement impacté le calendrier de ces réunions et retardé le début de projet. Fin 2020, une proposition de cahier des charges pour cette étude est rédigée et sera discutée avec les partenaires techniques en 2021. Le marché public correspondant sera publié par la suite, ce qui permettra de démarrer le PGMA avec un prestataire technique.

Financements (€)		%
État (FPRNM)	183 600 €	30%
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	244 800 €	40%
Région Grand Est	61 200 €	10%
CdC Ardenne Rives de Meuse	18 920 €	3,09%
CdC Vallées et Plateau d'Ardenne	20 653 €	3,37%
CdC Crêtes Préardennaises	10 480 €	1,71%
CA Ardenne Métropole	72 347 €	11,82%
Total (TTC)	612 000 €	100%



Crue de la Vence (hiver 2020-2021) à Toulligny



Crue de la Vence (hiver 2020-2021)



Crue de 2011 à Fumay

PROJET DE RESTAURATION DE LA SEMOY

La communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne a délégué à l'EPAMA le pilotage du projet de restauration de la Semoy. Ce projet a pour objectif la réalisation de travaux de restauration écologique (suppression de seuils, reconnexion et restauration d'annexes hydrauliques, diversification des écoulements, plantation de ripisylve,...), sur la Semoy et ses principaux affluents.

L'année 2020 a vu la réalisation des levés topographiques nécessaires à la finalisation des modèles hydrauliques du cours de la Semoy, ainsi que celui de la Lyre (affluent présent sur le territoire de la commune de Monthermé).

Les modèles ainsi créés pour la Semoy et la Lyre vont permettre d'évaluer les impacts hydrauliques (vitesses, débits, hauteurs d'eau) éventuellement engendrés par les aménagements de restauration écologique proposés sur ces deux cours d'eau.



PROJET D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS

Ce projet démarré par la communauté de communes du Sammiellois en 2017 comprend des opérations de restauration des cours d'eau (diversification des écoulements, restauration d'annexes hydrauliques, plantation et entretien de ripisylve, mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, suppression d'ouvrages,...), sur la Meuse et ses affluents. Trois territoires sont concernés : le Sammiellois, mais également les bassins versants de la Meuse situés sur les communautés de communes « Val de Meuse Voie Sacrée » et « De l'Aire à l'Argonne ».

L'année 2020 a été consacrée au passage dans les instances des conventions de délégation ainsi qu'au transfert du marché de maîtrise d'œuvre de la communauté de communes du Sammiellois vers l'EPAMA. L'EPTB Meuse a ensuite pu procéder aux demandes auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental de la Meuse pour être en mesure de financer la reprise de ce programme de restauration. L'accord a été obtenu en fin d'année. En parallèle, les équipes de l'EPAMA ont parcouru les différents secteurs hydrographiques concernés par les travaux dans le but de vérifier la pertinence en 2020 des aménagements proposés initialement en 2017.



Vue sur une annexe hydraulique de la Meuse à Saint-Mihiel (55)

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DE LA VENCE

Après la réalisation d'un programme d'Aide au Bon Entretien des Rivières (ABER) entre 2015 et 2019, porté respectivement par l'ex-syndicat de rivière SIETAV, puis l'EPAMA pour la dernière tranche du plan quinquennal, un nouveau plan de gestion différenciée sur la Vence (gestion des embâcles et de la ripisylve) a été convenu en septembre 2020.

S'inscrivant dans le cadre d'une délégation de compétence GEMAPI (item 2°) entre la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et l'EPAMA, la convention signée porte sur une période de 3 ans renouvelable.

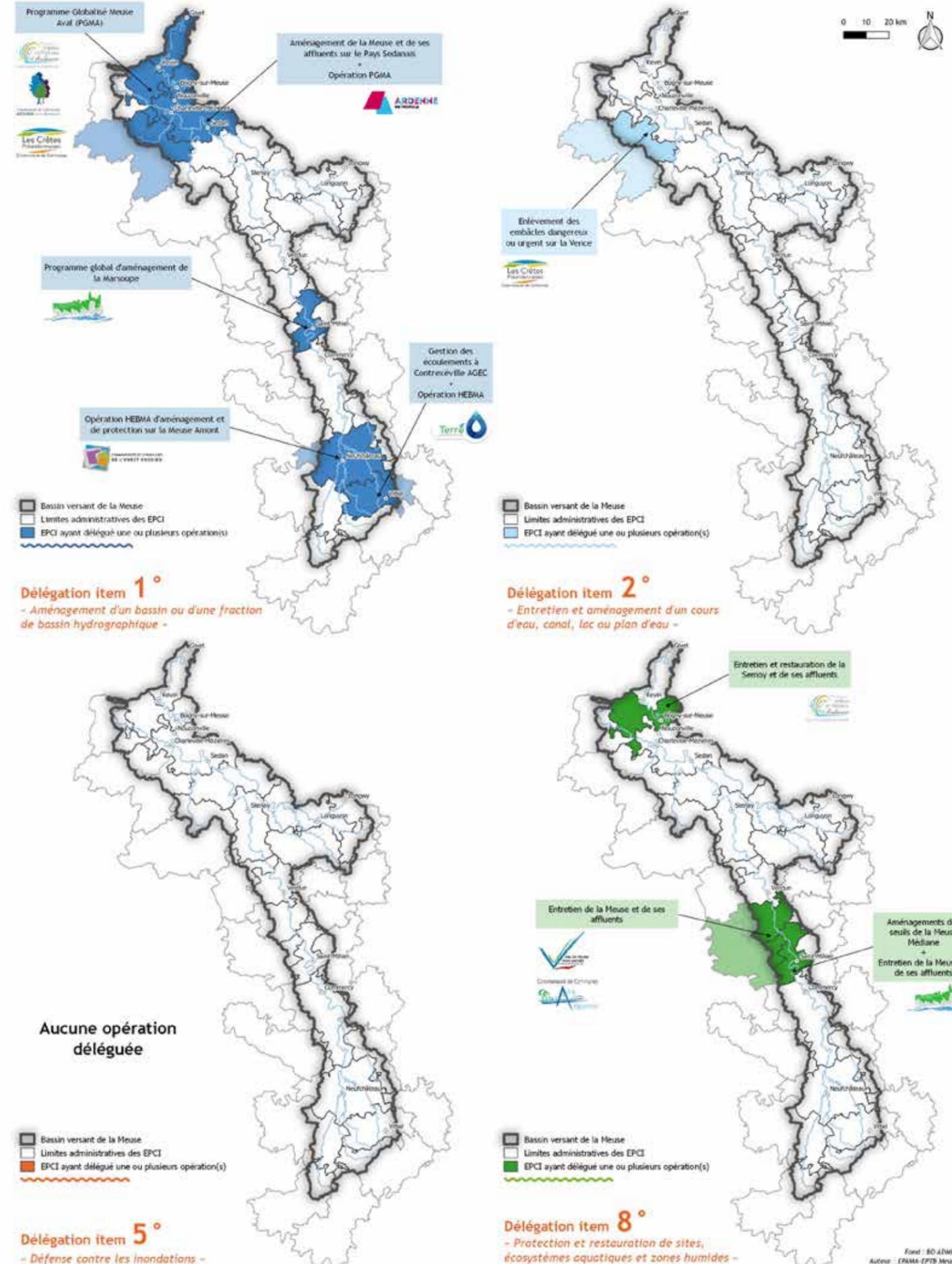
Un accord-cadre a été passé avec une entreprise locale qui interviendra à la suite des prospections de terrain réalisées par l'EPAMA (deux par an : une à la fin de l'hiver post crue, puis une à la fin de l'été) et après validation du compte-rendu de prospection par la communauté de communes. Une clause d'urgence a également été convenue pour gérer à tout moment les embâcles dangereux pouvant survenir dans l'année.

Une première intervention a eu lieu sur la Vence en septembre sur les communes d'Yvernaumont, de Guignicourt sur Vence, de Saint-Marceau et de Boulzicourt.

Tous les embâcles relevés ne sont pas traités : certains sont nécessaires et bénéfiques à la vie du cours d'eau. Au contraire, ceux qui se situent à proximité d'enjeux ou sur des parcelles qui ne sont plus entretenues par les propriétaires riverains, sont prioritairement ciblés.

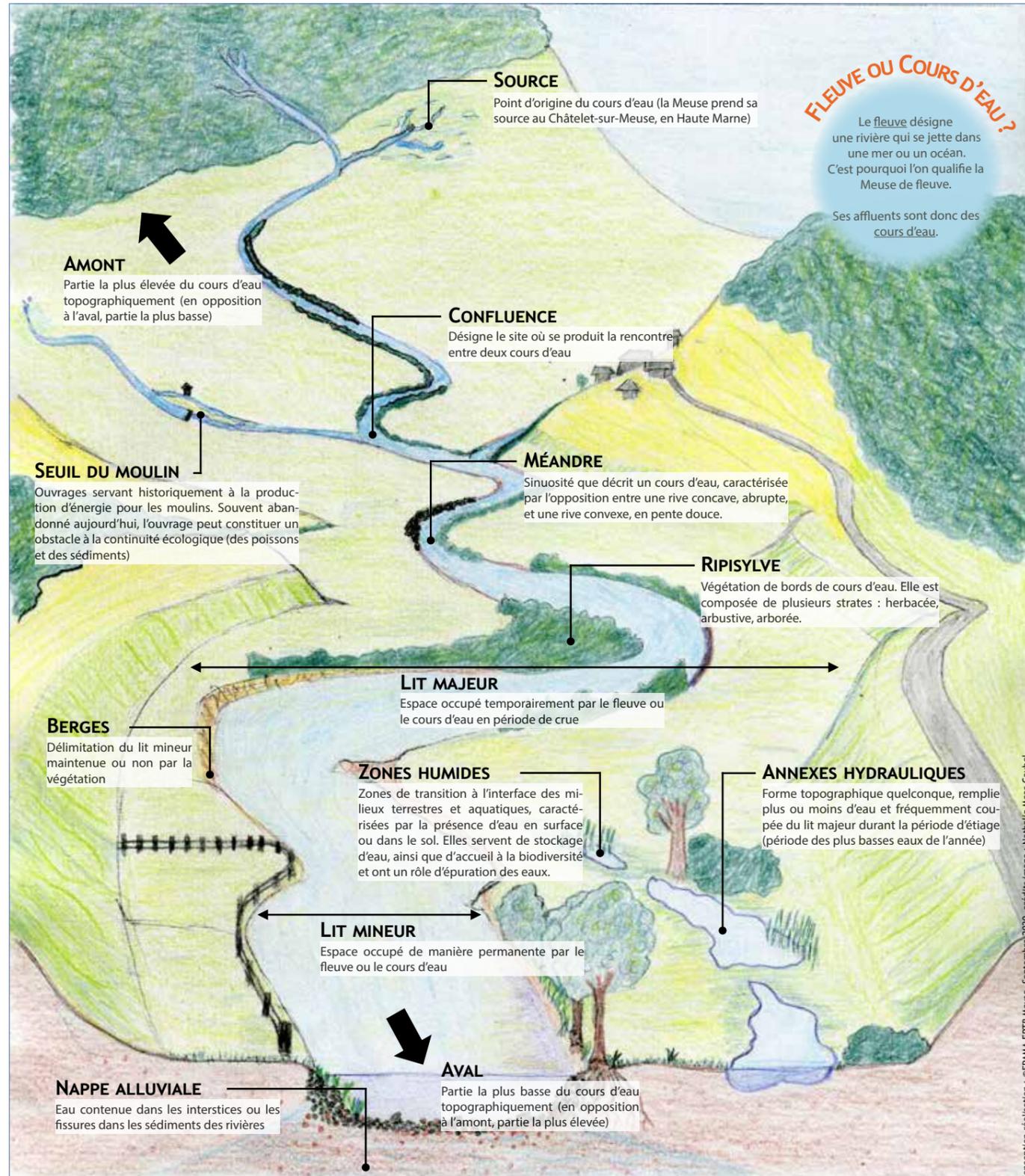


Opérations déléguées dans le cadre de la compétence GEMAPI (L.2111-7 du Code de l'Environnement) Délégations en cours sur 2020



LE VOCABULAIRE ASSOCIÉ À UN COURS D'EAU ET SON BASSIN VERSANT

GLOSSAIRE



Bassin versant : un bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan.

Biodiversité : la biodiversité est l'ensemble des êtres vivants de la planète ainsi que des interactions qui les relient entre eux.

CIM : Commission Internationale de la Meuse.

La CIM a été créée en 2002 par la signature de l'Accord international sur la Meuse (Accord de Gand). L'objectif de l'Accord est d'arriver à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique de la Meuse.

Crue centennale : il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition est de 1 sur 100 pour chaque année.

Décaissement : action d'ôter une partie des matériaux du lit de la rivière afin d'augmenter l'espace permettant son écoulement et donc d'abaisser les hauteurs d'eau localement en cas de crues.

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

EPAGE : Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant en vue d'assurer la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

EPCI-FP : Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

FDPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

C'est une structure associative départementale ayant un caractère d'établissement d'utilité publique et qui a pour mission l'encadrement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques d'un département.

Gouvernance (de l'eau) : organisation entre les usagers pour une meilleure gestion et utilisation de la ressource «eau».

Grand cycle de l'eau : vie et chemin complets d'une goutte d'eau, du nuage à l'océan, et du renouvellement de la ressource.

Laisse de crue : trace laissée par le niveau des eaux fluviales ou marines les plus hautes (marques sur les murs, déchets accrochés aux branches).

Modèle / modélisation hydraulique : reproduction informatique simplifiée d'un cours d'eau et de sa vallée inondable.

Mosan : gentilé des habitants du bassin versant de la Meuse.

Adjectif de ce qui est du bassin versant de la Meuse.

Pédologie : science qui étudie les caractères chimiques et physiques des sols.

PPRI : Plan de prévention du risque inondation.

C'est un document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

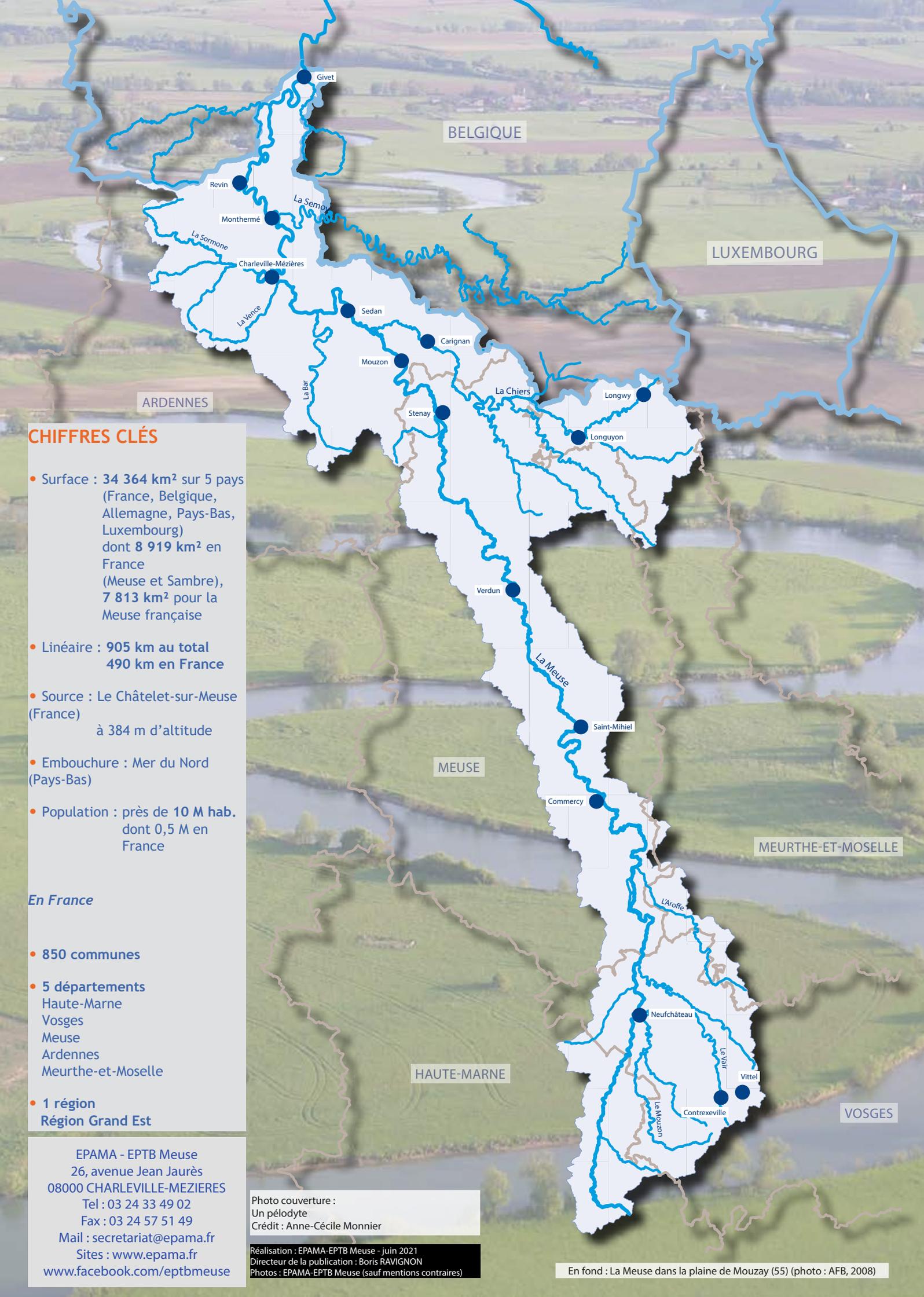
C'est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

TRI : Territoire à risques importants d'inondation.

Territoire constitué de communes entières où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants.

Zone de surstockage / ZRDC (zone de ralentissement dynamique des crues) : c'est un ouvrage qui permet d'écarter une crue (ou de la ralentir dynamiquement) en surinondant une zone déjà inondée initialement.

Zone humide : site gorgé d'eau tout ou partie de l'année. La zone humide joue un rôle majeur en termes de cycle de l'eau, de cycle du carbone et de la biodiversité.



CHIFFRES CLÉS

- Surface : 34 364 km² sur 5 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) dont 8 919 km² en France (Meuse et Sambre), 7 813 km² pour la Meuse française
- Linéaire : 905 km au total 490 km en France
- Source : Le Châtelet-sur-Meuse (France) à 384 m d'altitude
- Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de 10 M hab. dont 0,5 M en France

En France

- 850 communes
- 5 départements
Haute-Marne
Vosges
Meuse
Ardenne
Meurthe-et-Moselle
- 1 région
Région Grand Est

EPAMA - EPTB Meuse
26, avenue Jean Jaurès
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tel : 03 24 33 49 02
Fax : 03 24 57 51 49
Mail : secretariat@epama.fr
Sites : www.epama.fr
www.facebook.com/eptbmeuse

Photo couverture :
Un péloidyte
Crédit : Anne-Cécile Monnier

Réalisation : EPAMA-EPTB Meuse - juin 2021
Directeur de la publication : Boris RAVIGNON
Photos : EPAMA-EPTB Meuse (sauf mentions contraires)

En fond : La Meuse dans la plaine de Mouzay (55) (photo : AFB, 2008)